



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 août 2020

Etaients présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël) et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr PHELIPEAU Grégoire)

Etaients excusés : Mme CHABIRAND Fanny, MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr VALADE), CAQUINEAU Bastien, PHELIPEAU Grégoire (Pouvoir à Mr HENRIET)

Etait absent : Mr CHARNOLÉ David

Etait secrétaire : Mr GABORIAU Sébastien

Votants : 12 voix dont 2 pouvoirs

CCVSA : Demande de remboursement de masques FFP1 et un masque par Vendéen

Mr le Maire informe que la Communauté de Communes a fait une commande de masques dans le cadre d'un achat groupé, auquel la commune a participé.

Elle a également versé une participation financière au Département dans le cadre de l'opération « un masque par Vendéen », et a décidé de répartir le coût en fonction du nombre de masques attribués. Le Conseil Municipal accepte le remboursement à la CCVSA la somme de 158 € 25 TTC pour les masques jetables (à l'unanimité) et 486 € 20 TTC pour l'opération 1 masque par Vendéen (9 voix pour – 2 abstentions).

Arrivée de Mme RAVARD Alexandra

Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des sapeurs-pompiers de Maillezais

Mr Le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'amicale des sapeurs-pompiers de Maillezais pour son projet d'aménagement d'une salle multifonctions pour un montant total de 6 400 € TTC. Elle demande aux communes aux alentours de participer à hauteur de 1 € par habitant. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte le versement exceptionnel de la subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Maillezais pour un montant de 980 €. (à l'unanimité)

Réhabilitation du foyer rural : choix de l'architecte et plan de financement

Mr Le Maire rappelle qu'il a rencontré 4 architectes (BOISSON BURBAN, FRENESIS, AZ ARCHITECTES et POCHON GROLLEAU) afin de les solliciter pour la rénovation du foyer rural. Il leur a été demandé de faire parvenir leur proposition tarifaire basée sur l'estimation de la commune soit 70 000 € HT incluant les honoraires et prévoir les travaux suivants :

- Mise aux normes sécurité et accessibilité PMR et rénovation du bâtiment du patrimoine public bâti
- Rénovation thermique du bâtiment
- Réalisation de 2 places de parking PMR dans la cour propriété de la commune

Après étude des dossiers reçus, la commission d'appel d'offres a retenu le Cabinet Thibault POCHON Architectes Associés pour un montant des honoraires de 5 670 € HT pour un estimatif de travaux de 63 000 € HT. Le Conseil entérine la décision de la commission (10 voix pour 2 abstentions).

Et accepte de demander les subventions auprès du Département, Région, DSIL et tout autre subventionnement possible (11 voix pour – 1 abstention).

Ligue contre le cancer : convention espace sans tabac à l'école

Mr Le Maire informe qu'il a rencontré la responsable « prévention » de la Ligue contre le cancer et ensemble ont souhaité mettre en place une action sans tabac. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de signer une convention avec la Ligue contre le cancer et lancer l'opération espace sans tabac à l'école (11 voix pour – 1 voix contre).

Questions diverses :

- Sécurisation de Mauvais
Mr GABORIAU informe qu'une réunion a été organisée avec les habitants du hameau de Mauvais afin de palier au problème des excès de vitesse et de la sécurité. Des propositions de la part des riverains ont été notées pour l'aménagement prévu dans la programmation des travaux de voirie. Dans un 1^{er} temps, mise en place d'un marquage au sol et installation de « STOP » au niveau du pont de Bouillé à venir de Nieul et de La Porte de L'île, un arrêté municipal étant pris dans ce sens.
Dans un 2nd temps l'idée de réalisation de plateaux est envisagée avec une zone limitée à 30 km/h.
- Balayage des bourgs par l'entreprise BODIN le 13 août prochain
- Problématique désherbage pour l'année prochaine (l'essai effectué à la sortie de Souil Route de Tesson semble concluant)
- 2 devis sur 3 ont été réceptionnés pour du point à temps
- Souhait de continuer de travailler avec Aménagement Ingenierie VRD pour la préparation des travaux voirie 2021.
- 2 panneaux « danger » ont été installés au pont de Chalais suite à la chaussée déformée
- 2^{nde} journée d'enrobé à programmer

Mr Le Maire informe de

- La demande de pose d'un miroir au carrefour RD15 et route de Mauvais, demande transmise à l'Agence Routière, décisionnaire, via la mairie.
- Sécurisation du Peux : les travaux seront inclus dans le programme voirie 2021
- réfléchir pour le prochain conseil municipal au courrier reçu pour l'édition de la Joséphine 2020 qui ne s'effectuera pas en présentiel
- réfléchir de ce qui pourrait être fait des terrains jouxtant l'école
- un courrier va être transmis aux personnes ayant accepté de faire partie de la commission des impôts pour les informer s'ils ont été retenus ou non par les services fiscaux de La Roche Sur Yon
- du paiement du fonds de commerce (dont licence IV) directement au liquidateur judiciaire
- réfléchir sur l'acquisition ou non du véhicule de prêt de la CCVSA (proposition en ce sens nous a été faite) et de la réparation ou non de notre véhicule en panne.

Mr AUDOUIT informe que

- Des devis de peinture pour les murs extérieurs, préau, SAS entre les 2 cours des bâtiments de l'école (ancienne partie) sont en cours d'élaboration. Le souhait est une réalisation des travaux aux vacances de la Toussaint.
- Des devis pour la restauration du mur de l'ancien café à la Porte de L'île sont en cours de réalisation.
- 2 devis sur 3 ont été réceptionnés concernant la mise en place d'urinoirs dans les toilettes des nouveaux bâtiments de l'école.
- L'entreprise est intervenue pour un réglage au niveau des ouvertures dans le nouveau bâtiment de l'école

Le prochain conseil aura lieu le 31 août 2020 à 19H15.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 7 août 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 4 août 2020

Le Maire,
Christian HENRIET

